

## Définitions

### Langue d'enseignement

Pour un organisme appartenant à l'enseignement collégial, la langue d'enseignement fait référence à la langue dans laquelle cet organisme offre l'enseignement à la majorité de ses étudiantes et étudiants. De plus, pour les programmes menant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), la langue d'enseignement d'un organisme réfère à la seule langue dans laquelle les cours de langue d'enseignement et littérature sont offerts.

### Types de programmes et de formations à l'enseignement collégial

À l'enseignement collégial, on distingue cinq types de programmes définis selon le type de sanction correspondant au programme d'études.

Pour accéder au diplôme d'études collégiales (DEC), trois parcours sont possibles : la formation préuniversitaire, qui dure généralement deux ans; la formation technique, qui offre un programme d'une durée d'au moins trois ans; et la formation en accueil et transition, qui permet aux étudiants de s'initier aux études collégiales en commençant leurs cours de la formation générale et de mettre à niveau leurs compétences. La formation technique comporte également des programmes courts qui conduisent à une attestation d'études collégiales (AEC).

La catégorie « hors programme » regroupe les étudiants qui poursuivent une démarche d'apprentissage ne menant à aucun diplôme.

### Type de fréquentation scolaire

À l'enseignement collégial, on détermine le régime d'études selon le nombre de cours suivis ou le nombre d'heures de cours accumulées dans un trimestre donné. Les étudiantes et étudiants inscrits à 4 cours ou plus ou qui ont accumulé 180 heures de cours ou plus sont déclarés à temps plein.